



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 49

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 21 Février 2013

EDITO

Depuis quelques semaines, la municipalité doit faire face à une recrudescence d'incivilités et dégradations diverses.

La dernière en date, le bris d'une vitre sur l'abri bus, par des jets de pierres, m'a conduit à déposer plainte en gendarmerie. Nous savons que cela s'est produit le samedi 16 février entre 21H00 et 23H00, que deux jeunes garçons ont été aperçus sur le parvis de l'église, qu'ils y jetaient des pierres. Si vous pouvez compléter ces informations, merci de prendre contact avec la gendarmerie où avec moi-même.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 26 Janvier :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Renouvellement du contrat fourrière animale : M. le Maire fait part au CM que le contrat de capture et gestion de fourrière animale qui nous lie avec Chenil Service est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. M. le Maire propose de le renouveler pour une période de un an et il pourra être renouvelé par tacite reconduction par période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016. Après délibération, le CM décide de renouveler ce contrat et de retenir la formule jours et heures ouvrables.

Renouvellement convention ATESAT : M. le Maire expose au CM que la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) arrive à son terme et il propose de la renouveler. Après délibération, le CM décide de renouveler la convention et autorise M. le Maire à la signer.

Aménagement des locaux techniques rue de St Meen : choix de l'architecte : M. le Maire rappelle au CM le projet de rénovation des anciens locaux techniques en locaux commerciaux ; présente le procès verbal de la commission d'appel d'offres suite à la consultation d'architectes et informe l'assemblée que l'offre du bureau d'étude ARCHITEC-TY de Dinan est la plus favorable. Après délibération, le CM décide de retenir l'offre de ARCHITEC-TY et donne pouvoir à M. le Maire de signer le marché.

Rénovation Eglise : choix de l'architecte : M. le Maire rappelle au CM le diagnostic réalisé sur l'état de l'Eglise et le projet de rénovation ; présente le procès verbal de la commission d'appel d'offres suite à la consultation d'architectes et informe l'assemblée que l'offre de l'étude YLEX Architecture de Dinan est la plus favorable. Après délibération, le CM décide de retenir l'offre de l'étude YLEX Architecture et donne pouvoir à M. le Maire de signer le marché.

Protection sociale complémentaire : complément

délibération participation employeur : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 27 octobre 2012 où il avait été décidé de verser une participation aux agents de 10 € par mois et il propose de la proratiser en fonction du taux d'emploi, de la durée hebdomadaire de service ou du nombre d'heures effectives. Après délibération, le CM précise que le montant accordé par argent suivra le sort du traitement.

Indemnité de Conseil 2012 Comptable du trésor : M. le Maire expose au CM que jusqu'alors la commune versait au comptable du Trésor une indemnité pour ses prestations de conseil. Considérant qu'en 2012, la trésorerie de Caulnes était souvent fermée, l'absence répétée du comptable, l'absence au vote du budget, la fermeture de la trésorerie de Caulnes. La mission de conseil n'ayant pas été fournie au cours de l'année, le CM décide de ne pas verser d'indemnité au Comptable du Trésor au titre de l'année 2012.

Salle d'activité du manoir : choix du mobilier : M. le Maire expose au CM que les travaux de la salle d'activité au manoir sont bien avancés et fait part des contacts qu'il a eu avec différents fournisseurs pour le choix du mobilier. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de MOBI BUREAU pour les chaises et LABEL TABLE pour les tables.

PELE – MELE :

- 1 – Ouverture du café « CHEZ PIERROT » du 20 au 28 février.
- 2 – Congés boulangerie - commerce multi-service du 24 février au 10 mars.
- 3 – Dépôt de pain et du journal au bar l'Hermine.
- 4 – Congés Christine Coiffure à domicile du 2 au 8 mars.
- 5 – Le banquet des classes 3 (personnes ayant 10, 20, 30, ...90, 100 ans cette année) aura lieu le 31 mars. Si vous êtes concernés par cette classe et que vous n'avez pas reçu d'invitation, nous nous en excusons. Vous pouvez contacter Catherine BARBE au 02.96.83.10.42.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de février & mars

23 Février : AG des Taupes à plum

24 Février : Loto USP (foot)

10 Mars : Élection des miss

16 Mars : Banquet des chasseurs

19 Mars : commémoration guerre d'Algérie

22 Mars : soirée bol de riz

23 Mars : Théâtre des Écoles

24 Mars : Théâtre du « Totem »

Messes :

Samedi 9 Mars à 18 h 00

Portes ouvertes :

Ecole primaire et maternelle : 16 mars de 10H00 à 12H00

Lycée Agricole de Caulnes : 16 mars

Lycée Agricole La Ville Davy (Quessoy) : 16 et 17 mars de 10H00 à 18H00

Football : Match retour :

Le 24/02 à 15 h 30 à Plestan – St Rieul (B)

Le 10/03 à 15 h 30 reçoit Illifaut (B)

Le 17/03 à 15 h 30 à Merdrignac (B)

Le 24/03 à 15 h 30 à Lanrelas (B)

Prochain conseil municipal : 9 mars à 9H30